



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 12 octobre 2021

PV N. 10

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S – MM. LATOUR M. – HALLOT JF – TALABOT F

EXCUSE : M. OSMAN C.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 1 :

- MATCH N. 50081.1 AS AIXOISE 3 - LIMOGES FOOT 1 DU 17/10/21.**
 - Après contact téléphonique avec les clubs de Limoges Foot et de l'AS Aixoise, au vu de la disponibilité logistique sur l'utilisation des terrains d'Aixe sur vienne, et après accord des deux clubs, la commission programme la rencontre de la journée 4 au :
 - dimanche 5 décembre à 15h au stade Jean Jarraud 2 à Aixe sur vienne.

DEPARTEMENTAL 3 :

- MATCH N. 50473.1 US FEUILLARDIERS – SC SEREILHAC**
Suite à l'accord écrit des 2 clubs, via footclubs, la rencontre :
 - **US Feuilleardiens 1 / SC Sereilhac 1 se jouera le samedi 23 octobre à 20h au stade des Ribières à Bussière Galant.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 4 :

MATCH N. 50723.1 USA CONDAT/VIENNE (2) – US NANTIAT (3)

Suite au mail du club de l'US Nantiat reçu le 10/10/21 notifiant du forfait de son équipe, la commission enregistre le résultat suivant :

- **USA Condat sur vienne 2 : 3 (3 pts) / US Nantiat 3 : 0 (- 1pt)**

Le club de l'US Nantiat sera débité de la somme de 48 euros pour son 1^{er} forfait en championnat.

MATCH N. 50591.1 ASLJSM (2) – US BEAUNE LES MINES (3)

Suite au mail du club de l'US Beaune les Mines reçu le 9/10/21 notifiant du forfait de son équipe, la commission enregistre le résultat suivant :

- **AS La Jonchère St Maurice 2 : 3 (3 pts) / US Beaune les mines 3 : 0 (- 1 pt)**

Suite au 3^{ème} forfait de l'équipe de l'US Beaune les mines 3, la **commission enregistre le forfait général** de cette équipe en division 4, poule B, les clubs devant rencontrer l'équipe seront donc exempts.

Le club de l'US Beaune les mines sera débité de la somme de 115 euros pour son forfait général.

MATCH N. 50791.1 ROCHECHOUART OC (2) – SC SEREILHAC (2)

Suite au mail du club de Rochechouart OC notifiant du forfait de son équipe, la commission enregistre le résultat suivant :

- **Rochechouart OC 2 : 0 (- 1 pt) / SC Sereilhac 2 : 3 (3 pts)**

Le club de Rochechouart OC sera débité de la somme de 48 euros pour son 1^{er} forfait en championnat.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 5 :

MATCH N. 50922.1AS AIXOISE (4) – FC ST GEORGES LES LANDES (2) POULE B

La commission prend note du procès-verbal de la commission des Litiges et Contentieux Du 11/10/21, se conforme à la décision de la commission et enregistre le résultat suivant :

- **AS Aixoise 4 : 3 (3 pts) / St Georges les Landes 2 : 0 (- 1 pt).**

MATCH N. 50929.1 FC ST GEORGES LES LANDES (2) – FRATERNELLE FOOT (2)

Suite au mail du club de l'US Fraternelle Foot reçu le 9/10/21 notifiant de son forfait, la commission enregistre le résultat suivant :

- **FC St Georges les landes 2 : 3 (3 pts) / US Fraternelle Foot 2 : 0 (- 1 pt)**

Suite au 3^{ème} forfait de l'équipe de l'US Fraternelle Foot 2, **la commission enregistre le forfait général** de cette équipe en Division 5, poule B, les clubs devant rencontrer l'équipe seront donc exempts.

Le club de l'US Fraternelle Foot sera débité de la somme de 115 euros pour son forfait général.

MATCH N. 50853.1 MOISSANNES CSPL / CHATEAUNEUF NEUVIC (3) DU 26/09/21

La commission débite au club de Moissannes CSPL la somme de 21 euros pour rendu de feuille de match hors délai.

BUT ECLAIR

La commission informe les clubs et arbitres que l'opération du but éclair débute dès le week-end du 16 et 17 octobre pour les divisions 1, 2, 3 et 4.

Trois périodes ont été retenues :

- Du 11 octobre au 12 décembre.
- Du 17 janvier au 13 mars.
- Du 14 mars au 15 mai.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

COUPE DE LA HAUTE VIENNE

Le tirage au sort du 2^{ème} tour de la coupe de la haute vienne aura lieu le mardi 19 octobre à 18h au siège du district.

Entreront au 2^{ème} tour les clubs qualifiés du 1^{er} tour de la coupe haute vienne, ajouter à cela les clubs éliminés du 1^{er} et 2^{ème} tour de la coupe de France. Les clubs éliminés au 3^{ème} tour de coupe de France et au-delà, participeront au 3^{ème} tour qui sera un tour de régularisation avant les 1/16^e de finale

Prochaine réunion le mardi 19 octobre

Le Président

SISSAOUI Mounir

La Secrétaire de séance,

Sophie GARESTIER